



Extrait du Pèlerinages de France

<http://pelerinagesdefrance.fr/Notre-Dame-de-l-Annonciade>

Notre-Dame de l'Annonciade

- Pèlerinages régionaux - Ile de France -



Date de mise en ligne : mardi 24 mai 2016

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

Pèlerinage à Notre-Dame de l'Annonciade

à Thiais

Le 12 juin 2016

« Le Fils donne la Mère et la Mère conduit au Fils »

Ce très beau pèlerinage annuel permet de découvrir ou d'approfondir la spiritualité de l'Ordre de la Vierge Marie, également nommé Ordre de l'Annonciade, fondé par sainte Jeanne de France, aidée et conseillée par le bienheureux Gabriel-Maria, franciscain, qui fut son directeur spirituel. Jeanne de France, née en 1464 à Nogent-le-Roi, à une trentaine de kilomètres de Chartres, fille du roi de France Louis XI, très pieuse dès son enfance, fut très tôt imprégnée de la spiritualité franciscaine. Le bienheureux Gabriel-Maria l'aida à fonder l'Annonciade et, après la mort de Jeanne, poursuivit son oeuvre, devint le cofondateur de cet Ordre et contribua à la fondation de huit monastères d'Annonciades.

La spiritualité de l'Annonciade vise à plaire à Dieu en imitant la Vierge Marie, à partir de l'examen attentif de ce que les Evangiles nous révèlent de sa vie. Le bienheureux Gabriel-Maria en extrait dix vertus ou attitudes évangéliques de Marie : pureté, prudence, humilité, foi, louange, obéissance, pauvreté, patience, charité et compassion. Il fait valoir que ces vertus, placées dans cet ordre, forment un véritable itinéraire de vie spirituelle, en trois phases faisant intervenir simultanément le mouvement de la grâce et celui de l'effort : « Le premier pas à faire, pour qui veut emprunter ce chemin est l'effort de la conversion du coeur ; il conduit à la paix. On y est aidé en mettant en oeuvre les vertus de pureté, de prudence, d'humilité. Les passions s'apaisent par la maîtrise de soi. Le second pas est celui de la suite du Christ, à la ressemblance de la Vierge, par la mise en oeuvre des vertus de vérité, de louange, d'obéissance, de pauvreté et de patience. Le troisième pas nous met sur le chemin de l'union à Dieu, sur le chemin du véritable amour en vivant, autant qu'il est possible, la charité et la compassion de la Vierge. »

Jeanne fut béatifiée en 1742 et canonisée par le pape Pie XII le 28 mai 1950. La cause de béatification du bienheureux père Gabriel-Maria est en cours.

Le pèlerinage annuel à Notre-Dame de l'Annonciade a lieu à Thiais, dans le Val de Marne, monastère fondé en 1926, après la période sombre de la répression anti catholique du début du XXe siècle, celle-ci faisant suite à celle de la période révolutionnaire. L'origine du monastère de Thiais est en effet issu de celui de Boulogne-sur-Mer, fondé en 1636, fermé en 1792, restauré en 1818.

Un haut-lieu de spiritualité pour aller à Marie et par Marie à Jésus-Christ.

Programme

10h00 : Accueil

10h15 à 10h45 : Un temps de prière

11h00 - 12h00 : une conférence - Sainte Jeanne, témoin de la miséricorde - et des Ateliers pour les enfants
12h00 : Apéritif
12h20 - 13h20 : Pique nique
13h30 - 14h30 : Chemin des Vertus ou Temps de partage
14h30 - 15h30 : Temps de partage ou Chemin des Vertus
13h30 - 15h30 : Ateliers pour les enfants
15h30 - 15h45 : Pause goûter
15h45 - 16h20 : Procession et Passage de la Porte sainte
16h30 - 17h30 : Messe présidée par Monseigneur Michel Santier
Tout au long de l'après midi : Sacrement de Réconciliation et Adoration du Saint-Sacrement

Inscription en ligne

venio.fr/fr_FR/organisation/ddp-creteil

- **L'ORDRE DE LA VIERGE MARIE DIT DE L'ANNONCIADE**

« L'Ordre de la Vierge Marie a été fondé en 1502, à Bourges, par sainte Jeanne de France, aidée et conseillée par le bienheureux Gabriel-Maria, franciscain.

Sainte Jeanne de France

Jeanne de France est née le 23 avril 1464, à Nogent-le-Roi, à une époque marquée par la figure emblématique de saint François d'Assise, ainsi que par un souci de réforme et de retour à l'Évangile.

Jeanne est la fille du roi Louis XI et de la reine Charlotte de Savoie - deux familles qui, dès le 13^e siècle, ont été proches des fils de saint François. À l'âge de 5 ans, la petite fille est confiée à Anne de Culand, femme de François de Beaujeu, baron de Lignières, en Berry. Là, va commencer son aventure humaine et spirituelle. Un jour elle a alors 7 ans environ se trouvant à l'église elle a le sentiment que la Vierge Marie lui dit en son cœur : « Avant ta mort, tu fonderas un Ordre en mon honneur et, ce faisant, tu me feras un grand plaisir et me rendras service » (Chronique de l'Annonciade). Elle va vivre de cette promesse pendant plus de trente ans, avant de la voir se réaliser.

En 1476, Jeanne a 12 ans et souffre d'une forte déviation de la colonne vertébrale. Son père décide de la marier au duc Louis d'Orléans qui en a 14 : mariage purement politique, au profit de la raison d'État. En 1483, à la mort de son père, suivie de près par celle de sa mère, Jeanne a 19 ans. C'est une jeune femme ouverte aux autres, surtout aux plus démunis, n'ignorant pas les problèmes de son temps. L'éducation reçue à Lignières, en effet, ne l'a pas coupée du monde. Revenue à la Cour, Jeanne rencontre l'indifférence et subit les ragots dus aux incartades conjugales et politiques de son mari. Louis d'Orléans, en effet s'est allié au duc de Bretagne. C'est la fameuse « guerre folle » de 1487 où Louis d'Orléans est battu et fait prisonnier par les troupes de Charles VIII. Durant les trois ans de la captivité de son mari, devant administrer seule le duché d'Orléans, Jeanne révèle ses qualités de cœur et de gouvernement.

Le 7 avril 1498, le roi Charles VIII meurt subitement sans laisser d'héritier. La couronne revient alors au premier prince du sang, à savoir, Louis d'Orléans. Devenu le roi Louis XII, son premier acte officiel est sa demande à Rome, de reconnaissance en nullité de son mariage. Celle-ci sera ratifiée par l'Église le 17 décembre 1498.

Séparé de Jeanne, Louis XII lui donne en apanage le duché de Berry. Très vite, elle fait preuve d'esprit d'initiative, en plusieurs domaines : social (soins des malades, secours aux nécessiteux, accueil des « femmes tombées » etc. .) ; intellectuel (fondation d'un collège, bourses d'études pour écoliers pauvres) ; religieux (réforme de couvents). En même temps, elle pense le moment venu pour elle de réaliser la

promesse entendue jadis de fonder un Ordre religieux voué au plaisir de Dieu par l'imitation de la Vierge Marie.

Depuis sa jeunesse, Jeanne est guidée spirituellement par les fils de saint François d'Assise. En 1499-1500, son confesseur est donc un franciscain, le père Gabriel Maria. Elle lui fait part, tout naturellement, de son projet. Cependant, l'Église n'encourage pas depuis le IV^e concile de Latran (1215) l'établissement d'Ordres religieux nouveaux. Dans un premier temps, le père, faisant preuve de prudence, lui dit de fonder un monastère, de Clarisses par exemple, plutôt qu'un nouvel Ordre religieux.

La Chronique de l'Annonciade rapporte, qu'un jour, Jeanne se sent intérieurement poussée par Dieu à reparler à son confesseur de ce projet de fondation, qu'elle porte en elle-même depuis son enfance, mais d'une manière plus précise qu'elle ne l'avait fait la première fois : « Mon Père, par la grâce de mon Dieu et non par mes mérites, alors que je n'avais encore que sept ans, comme J'étais à la messe devant l'image de la Vierge Marie et du crucifix, une chose vient me frapper en mon coeur et me dit : « Avant ta mort, tu fonderas... » Le Père Gabriel Maria reconnaît alors le caractère surnaturel de la promesse faite à Jeanne et lui promet son aide.

Entre 1500 et 1501, il réunit à Bourges quelques jeunes filles et leur apprend les rudiments de la vie religieuse avec ses us et coutumes. Sur les indications de Jeanne, il écrit le texte de la Règle sous laquelle vivront les futures annonciades (1502).

En 1503-1504, ont lieu les premières vêtures et professions. La mission de Jeanne est accomplie. Elle meurt le 4 février 1505 après avoir confié l'Annonciade à la sollicitude du Père Gabriel-Maria. Dès sa mort, son culte se répand. Jeanne est béatifiée en 1742. Elle est canonisée par le pape Pie XII le 28 mai 1950.

Le bienheureux père Gabriel-Maria

Sainte Jeanne de France en choisissant un fils de saint François comme directeur et confesseur, a trouvé dans le père Gabriel Maria un guide et un père. Une véritable communion spirituelle les unit.

Connu sous le nom de Gilbert Nicolas, le père Gabriel Maria est né à Riom en Auvergne entre de 1460-1462. Un sermon d'un religieux franciscain sur l'Immaculée Conception éveille en lui l'appel à la vocation religieuse. Il décide alors d'entrer chez les Frères Mineurs observants, au couvent de La Rochelle. Novice fervent, il est envoyé après sa profession religieuse, au couvent d'Amboise pour y terminer ses études.

En 1498, gardien - c'est à dire supérieur - de ce même couvent, il devient le confesseur et le conseiller spirituel de Jeanne de France. Il va la seconder de tout son pouvoir dans la fondation de l'Annonciade, devenant véritablement cofondateur et législateur de son Ordre. De son vivant, il voit la fondation de huit monastères d'Annonciades.

En outre, ses supérieurs lui confient d'importantes charges qui l'amènent à parcourir presque toute l'Europe.

À son époque, l'Ordre franciscain est formé de deux branches bien distinctes mais non autonomes - elles le deviendront en 1517 - les Observants, dont fait partie Gabriel Maria et les Conventuels. La période est conflictuelle. La question de la pauvreté est au coeur des débats. Le père se fait alors le défenseur fervent mais modéré de la lettre comme de l'âme de la Règle de saint François et de la pauvreté franciscaine, dans un constant souci de paix. Certains de ses écrits s'en font l'écho. Son attachement à l'Eucharistie, à la Passion du Christ, aux Saints Noms de Jésus et de Marie, à la paix, s'inscrivent dans la tradition franciscaine des 14^e et 15^e siècles marquée par Duns Scott (1265/66-1308) et les grandes figures de l'Observance, tels saint Bernardin de Sienne (1380-1444), saint Jean de Capistran (1385-1456). Mais surtout, le père Gabriel

Maria se distingue par son amour de la Vierge Marie. Ainsi sa vie mariale et sa formation théologique l'ont préparé à comprendre en profondeur l'âme évangélique et mariale de Jeanne de France.

Il meurt en odeur de sainteté au couvent des Annonciades de Rodez, le 27 août 1532. Son culte se répand dès sa mort autour de son tombeau. Le titre de bienheureux lui est donné dans l'Ordre des Frères Mineurs et des Annonciades. Sa cause de béatification est en cours.

L'esprit de l'Annonciade : plaire à Dieu en imitant la Vierge

Jeanne prie la Vierge Marie afin « de connaître de quelle vie elle doit vivre ainsi que les religieuses de son Ordre ». Elle entend en elle-même cette parole : « Fais écrire tout ce qui est écrit en l'Évangile que j'ai fait en ce monde, fais en une Règle et trouve moyen de la faire approuver du Siège Apostolique. » Elle demande donc au bienheureux père Gabriel Maria, la rédaction de la Règle. En relisant dans les Évangiles tous les passages où il est question de la Vierge Marie, le franciscain va mettre en évidence dix vertus ou attitudes évangéliques de Marie : pureté, prudence, humilité, foi, louange, obéissance, pauvreté, patience, charité et compassion. De la part du cofondateur de l'Annonciade, cet Ordre des vertus est réfléchi, et non pas mis au hasard. Il constitue un véritable itinéraire de vie spirituelle.

<dl class='spip_document_1153 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;width:200px;'>

Le premier pas à faire, pour qui veut emprunter ce chemin, est l'effort de la conversion du coeur ; il conduit à la paix. On y est aidé en mettant en oeuvre les vertus de pureté, de prudence, d'humilité. Les passions s'apaisent par la maîtrise de soi. Le second pas est celui de la suite du Christ, à la ressemblance de la Vierge, par la mise en oeuvre des vertus de vérité, de louange, d'obéissance, de pauvreté et de patience. Le troisième pas nous met sur le chemin de l'union à Dieu, sur le chemin du véritable amour en vivant, autant qu'il est possible, la charité et la compassion de la Vierge.

Ces trois seuils ne sont pas successifs ; ils se compénètrent. Il s'agit de s'éveiller au surnaturel, de s'ouvrir à l'amour et de réagir dans le concret sous l'influence de la grâce en pensées, paroles et actions, dans l'exercice même des vertus de Marie. On ne peut séparer les deux mouvements : celui de la grâce et celui de l'effort, car il faut les deux. Alors, progressivement se réalise en soi ce qui existait en plénitude chez Marie : une souplesse et une ouverture d'amour à l'égard de toutes choses et face aux événements quotidiens.

Il s'agit d'un cheminement commun pour toutes les soeurs mais qui comporte, dans le temps, toutes les variétés de formes, de paliers ou de seuils, selon les personnes. L'imitation de Marie pourra être regard, approche, participation, intimité de vie, conformité, identité etc. La contemplation de la vie de la Vierge fait vivre de sa vie par l'intérieur et développe en soi une volonté d'amour, laquelle s'exerce activement tout au long des jours et s'épanouit dans une paix et une joie profonde : « que les soeurs servent le Christ et sa Mère dans la joie et la paix » peut-on lire dans la Règle - secret du mystère pascal de « mort-résurrection » qui purifie et libère.

Tout cela n'est donc pas un code d'observances mais l'expression d'une manière de vivre, toujours plus en profondeur, sous le regard de Dieu, comme la Vierge de Nazareth, la première disciple du Christ, modèle incomparable pour notre vie chrétienne, comme le déclare le Concile Vatican II, au chapitre huit de Lumen Gentium.

En effet, la Constitution *Lumen Gentium*, au chapitre huit, se révèle pour l'Annonciade comme une réactualisation de sa Règle de vie. Le Prologue de la Règle dit en effet : « Ayez continuellement la Vierge elle-même devant les yeux, jetant vos pensées et vos regards sur elle... n'ayez nul autre souci que de plaire parfaitement au Christ par l'imitation de la Vierge ... » Comme en écho à ces paroles, le Concile répond : « Ils lèvent leurs yeux vers Marie comme modèle des vertus qui rayonne sur toute la communauté des élus... » Et plus loin : « la vraie dévotion procède de la vraie foi qui nous conduit à reconnaître la dignité éminente de la Mère de Dieu et nous pousse à l'aimer, cette Mère, d'un amour filial et à poursuivre l'imitation de ses vertus. »

Comment être aidé sur ce chemin des vertus qui plaisent à Dieu ? Sainte Jeanne nous donne quelques conseils, elle qui s'est laissée enseigner par la Vierge. Ce sont les écrits du bienheureux Gabriel-Maria qui nous font connaître cet enseignement marial à Jeanne. Ainsi, on y apprend que la Vierge Marie lui a donné plusieurs orientations. On en compte quatre : méditer la Parole de Dieu, contempler la Passion du Christ, aimer l'Eucharistie, être au quotidien un artisan de Paix.

À travers l'expérience de saint François, qui lui est parvenue grâce au climat de son époque, à la tradition de sa famille, à ses confesseurs et directeurs de conscience, Jeanne a découvert petit à petit sa propre expérience, sa propre intuition spirituelle : plaire à Dieu en imitant la Vierge, la Mère du Christ. C'est à cela qu'est appelée l'Annonciade, c'est-à-dire, vivre le dynamisme des dix vertus, vivre sous leur influence afin d'entrer dans les sentiments mêmes de Marie : c'est le chemin le plus sûr pour plaire à Dieu.

Les moniales annonciades

Imiter la vie de Marie pour plaire au Christ ; aimer le Christ à la manière de Marie, c'est là, dans l'Église, le charisme propre, la place tout à fait originale de l'Annonciade. C'est l'essence même de la spiritualité de l'Annonciade. Convient-il de s'arrêter sur le terme « d'imitation » ? Il ne s'agit pas, bien évidemment, d'une imitation matérielle, mais d'une conformité intérieure particulièrement exigeante ; comme est également exigeant le terme de « plaire au Christ », parce qu'il mobilise toutes les délicatesses de l'amour. Il est évident que la spiritualité évangélique de l'Ordre, toute « pétrie » de l'amour de Marie pour le Christ, conduit les moniales Annonciades, à une intimité avec le Christ qui se rapproche le plus possible de l'intimité de la Vierge Mère avec son Fils. Sainte Jeanne ne l'exige-t-elle pas avec audace et simplicité ? « Que ceux qui les voient, voient Marie vivant encore en ce monde. » (*Statuta Mariæ* n°101). Que veut-elle dire par là sinon que la vie d'une Annonciade devrait laisser pressentir quelque chose de celle de la Vierge ?

Mais comment manifester extérieurement cette vie mariale, profonde et discrète qui puisse ouvrir le cœur au Christ ? Les Fondateurs insistent sur la charité fraternelle qui doit régner d'abord au sein même des monastères. Ils savent que se révélera ainsi, de manière authentique, à travers les difficultés inévitables de la vie comme à travers les joies simples du quotidien, la fermeté de l'amour pour Dieu : « Qu'elles établissent toujours la paix entre elles, réconciliant celles qui seraient en contestation, les excusant toutes ... Qu'elles pardonnent toujours aux autres leurs offenses ... Qu'elles ne regardent même pas les fautes d'autrui mais gardent toujours leurs propres fautes devant les yeux ». (Règle 9). Ce n'est pas toujours facile mais il reste vrai que, si la charité fraternelle, faite d'efforts courageux et continus, règne dans les communautés, un rayonnement de grâce, de paix et de joie s'étendra même à l'extérieur : autre conséquence de la spiritualité vécue de Jeanne de France.

Aujourd'hui, les moniales Annonciades ont toujours à contempler et à s'ajuster à leur modèle qu'est la Vierge, dans la prière, le travail, la vie fraternelle, par la mise en oeuvre des vertus mariales et des conseils formulés par sainte Jeanne et par le bienheureux Gabriel-Maria. La vie de prière proprement dite se répartit sur près de cinq heures. « Que telle soit votre science, c'est la science des sciences, savoir louer Dieu », disait sainte Jeanne à ses filles. Ces quelques mots expriment parfaitement la valeur qu'elle attache à la louange, première mission de ses moniales. Une valeur égale est donnée à l'oraison silencieuse qui a ses temps déterminés mais qui doit, pour être authentique, se prolonger tout au long de la journée. Ce temps

d'oraison est préparé et nourri par un temps quotidien de Lectio Divina.

Dans le travail : « Que les soeurs se nourrissent du travail de leurs mains » (Règle 7). Il est évident que la vie de travail dans les monastères est tout autre, aujourd'hui, que du temps des Fondateurs. Une grande vigilance est nécessaire pour maintenir un équilibre entre la prière et le travail. Il faut assumer, tous les jours, les contraintes des travaux rémunérés et les tensions inhérentes aux échéances. En dehors du travail ordinaire et des responsabilités diverses, la disponibilité est fréquemment sollicitée selon les imprévus et les besoins du moment. Tout cela, les Annonciades s'efforcent de le vivre dans la liberté de l'amour comme Marie, et dans la persévérance.

Dans la vie fraternelle : sainte Jeanne dans son troisième statut, insiste sur la dilection spirituelle. « Que vous, mes très chères soeurs, vous vous aimiez les unes les autres, si bien que toutes les soeurs n'aient qu'un coeur et qu'une âme, car alors le Saint-Esprit habitera dans les soeurs ». La vérité de coeur, de parole et d'action est recherchée, de même que l'esprit de paix et de miséricorde. Lorsque cela est nécessaire, les démarches de réconciliation ou de réparation donnent force et élan nouveau.

Dans un désir de conversion, d'une recherche commune de fidélité, des réunions communautaires favorisent les échanges, dans la loyauté et le respect mutuel et permettent une réflexion approfondie et précise, selon les circonstances.

Comment ne pas évoquer ici le précieux héritage de sainte Jeanne, son idéal de charité qu'elle appelait le lien de la perfection, selon la pensée de saint Paul, mais un lien disait-elle « à trois cordons » : l'amour de la mère Ancelle pour ses soeurs, des soeurs pour leur Ancelle, des soeurs entre elles.

Solitude et vie fraternelle

Ainsi, les soeurs vivent, selon l'Évangile, les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, dans la vie monastique propre à l'Annonciade, pour la « Gloire de Dieu et le Salut du monde » (Formule de la Profession). Comme toute vie monastique, celle de l'Annonciade comporte une part de solitude. Quelle sera donc, à l'exemple de Marie, la solitude de l'Annonciade ?

Il s'agira moins d'un retrait matériel que d'une grande attention intérieure à l'Esprit saint. Il s'agira surtout d'une intimité constante avec le Christ, intimité que le premier chapitre de la Règle de l'Ordre résume en quelques mots : « En Jésus seul, qu'elles cherchent leur plaisir et leur consolation ». Quelle solitude radicale et cependant vivante et heureuse :

Radicale, car elle suppose, dans la vie quotidienne et par un regard constant sur le Christ, la patience, le silence, le support, à l'exemple de celle « qui gardait toutes ces choses dans son coeur ». Elle comporte donc une ascèse courageuse et purifiante, sans cesse à renouveler dans la foi.

Heureuse et vivante car, animée par le Christ, elle est source d'élan et de communication. Ainsi, Marie partant en hâte vers sa cousine Élisabeth, pour la servir. C'est là qu'intervient l'équilibre nécessaire au sein des monastères.

La solitude, à l'Annonciade, en dehors des temps d'oraison et de silence, devra se poursuivre dans la simplicité de la vie fraternelle. Les soeurs seront d'autant plus unies au Christ, dans une solitude qui lui plaise, qu'elles auront, pour leurs soeurs, le souci de les aider, de les servir. Un geste, un regard ou un sourire sont souvent si précieux.

Tout ceci dans un esprit de paix. « Qu'elles aient le souci de maintenir la paix entre elles, qu'elles

pardonnent toujours aux autres leurs offenses, les excusant toutes et se faisant toujours les avocates de la paix ». (Règle 9). Ainsi, c'est en faisant de leurs monastères des foyers de paix et d'amour fraternel, que les Annonciades pourront discrètement rayonner la vie de Marie au coeur de l'Église et du monde.

Partage de la spiritualité

Ce chemin de vie spirituelle est vécu aujourd'hui, non seulement pas les moniales Annonciades, mais aussi par tous ceux et celles qui se réclament du charisme de l'Ordre, en particulier par les membres des Fraternités Annonciades, chemin de Paix. Sainte Jeanne de France accordait une grande place à la paix, ainsi que le bienheureux père Gabriel-Maria. De son vivant, Jeanne entraînait les laïcs, les personnes de son entourage, à rechercher la paix comme sûr moyen de plaire à Dieu. Après sa mort, et sur la lancée de sa fille spirituelle, le père Gabriel-Maria développa cela et fit approuver par l'Église une Fraternité, l'Ordre de la Paix qui, en lien avec l'Annonciade, proposait aux chrétiens ce charisme de la paix. Florissant jusqu'à la Révolution, il prit un nouvel essor lorsque la fondatrice fut canonisée en 1950. Aujourd'hui, l'Ordre de la Paix, devenu Fraternité Annonciade, Chemin de Paix, est reconnu comme mouvement de vie évangélique.

Un seul engagement : l'effort de la charité fraternelle en vue de la paix, selon la parole du Seigneur : « Ce que je vous commande, c'est de vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés ». Trois moyens pour y parvenir :

- la garde du coeur - bannir toute rancune ou malveillance ;**
- la garde des paroles - éviter toute médisance ;**
- la paix à promouvoir - pardonner, réconcilier, unir.**

Où puiser les énergies nécessaires ? En Jésus, dans son Évangile, sa Passion, son Eucharistie. En priant le dizain en l'honneur des dix principales vertus de la Vierge Marie.

On entre dans la Fraternité Annonciade, Chemin de Paix, par affiliation à l'un des monastères de l'Annonciade. La prière partagée, les rencontres régulières des membres entre eux, un temps annuel de retraite spirituelle, soutiennent l'engagement pour la paix dans l'esprit des Fondateurs de l'Annonciade.

Enfin, deux Instituts religieux vivent également du charisme de l'Annonciade : celui des pères Mariens, fondés au 17e siècle en Pologne par le bienheureux Stanislas PapczyDski, et celui des Annonciades apostoliques fondé en Belgique par l'abbé de Clerck, au 18e siècle. Ces deux Instituts, en effet, ont reçu de la part de l'Église la Règle de l'Annonciade comme base de leur vie spirituelle. Actuellement, des liens fraternels unissent l'Ordre de la Vierge Marie à ces deux Instituts.

Historique de l'Ordre de la Vierge Marie

Jeanne meurt le 4 février 1505. Deux ans après, a lieu la première fondation d'un monastère, à Albi. Dix ans plus tard, en 1517, deux essais de huit soeurs partent de Bourges vers le Nord. Le premier arrive à Bruges le 24 novembre 1516, le second s'établit, quelques mois plus tard, à Béthune, dans les Flandres françaises.

À Bruges, en attendant que soit achevé le monastère que leur destine Marguerite d'Autriche, les huit jeunes religieuses françaises sont hébergées par des Tertiaires franciscaines de Sainte-Élisabeth, nommées Soeurs Grises. Quand, un an plus tard, elles s'installent dans leur nouveau couvent, vingt-trois Soeurs Grises demandent à les suivre et à embrasser la Règle de la Vierge Marie.

En 1530, six moniales de Bruges partent fonder le monastère de Louvain. Peu de temps après leur installation, quatorze novices reçoivent l'habit de l'Ordre. L'élan est donné. De son vivant, le bienheureux père Gabriel-Maria bénit sept fondations. Après sa mort, dans cette première partie du 16e siècle deux autres

monastères voient le jour : Agen en 1533 et Ligny-en-Barrois, en 1554. Cinquante ans après l'approbation de la Règle quelque trois cents annonciades ont fait Profession.

La seconde partie du 16e siècle ne voit pas de nouvelles fondations. Les Guerres de Religion font rage partout en France. Au lieu de semer, on s'enracine. Les monastères de Bourges, de Bruges, de Bordeaux, d'Agen sont mis à sac, pillés par les Huguenots, les soeurs inquiétées ou expulsées.

L'extension de l'Ordre reprend au 17e siècle ; de 1600 à 1650, quarante-deux monastères d'Annonciades voient le jour. Dans la seconde moitié du siècle, trois fondations naissent en Allemagne. Pourtant, c'est de nouveau la guerre ; un peu partout on se bat, on pille, on brûle. Celle qu'on a appelé la guerre de Trente Ans lance sur les routes bien des communautés, contraintes de fuir pillages, famine, épidémies, insécurité totale.

Au 18e siècle, la vie est dure, surtout sur le plan matériel. Si les biens dont les monastères tirent leurs ressources produisent toujours les mêmes revenus, les impôts, le pain, la réfection des bâtiments, tout devient plus cher. Trois monastères devront fermer leurs portes pour ces seules raisons. D'autre part, les idées nouvelles du Siècle des Lumières s'insinuent partout et tous les Ordres religieux voient leur nombre de vocations diminuer. En 1789, l'Annonciade compte cinquante-quatre monastères, répartis en France, en Belgique et en Allemagne et aux Pays-Bas, selon les limites actuelles des frontières.

Les premières communautés touchées par les événements révolutionnaires sont celles de Belgique qui dépendent de l'empereur Joseph II d'Autriche qui fait fermer tous les établissements religieux « inutiles », en 1784. Sur le territoire français les lois révolutionnaires de 1792 confisquent tous les couvents et leurs biens au profit de la nation et en expulsent les moniales. Enfin, en 1813, le coup fatal est porté en Allemagne aux derniers monastères de l'Annonciade, par le gouvernement de Jérôme Bonaparte. En quelques années, plus d'un millier d'Annonciades sont renvoyées dans le monde et injustement dispersées. Beaucoup de moniales ont connu la prison, l'exil, la clandestinité, quelques-unes l'échafaud. Une seule communauté a réussi à rester groupée, grâce à la volonté de la Mère Ancelle et à l'appui d'amis dévoués, celle de Tirlemont, en Belgique.

Ainsi brutalement décimée, l'Annonciade va-t-elle périr tout à fait, au mépris des prédictions du bienheureux père Gabriel-Maria et de sainte Jeanne ? Non, la Vierge Marie veille. Trente ans après la tourmente, trois monastères vont se relever.

Si les tensions graduellement s'apaisent, il ne faut pas songer, toutefois, à reformer des communautés avant 1815. Il y a quelque trente ans que les soeurs ont dû se séparer ; certaines ont regagné leurs familles. Il n'y a plus de novices et beaucoup de soeurs sont décédées.

Dans le Sud-Ouest de la France qui comptait avant la Révolution, neuf monastères, une annonciade pleine de zèle, avec une de ses compagnes, lance un appel aux survivantes et réunit huit soeurs, réussissant ainsi à rétablir le monastère de Villeneuve-sur-Lot. Celui-ci n'aura pas à subir les contraintes de l'enseignement ni de l'exil, lors des Lois Combes. Fondé en 1624, il ne connut d'interruption qu'entre 1789 et 1814.

À Boulogne-sur-Mer, en 1809, deux anciennes compagnes de noviciat se sont retrouvées, ayant toutes deux ouvert une petite école. Elles décident de se regrouper en ville et de réunir celles de leurs compagnes qu'elles peuvent retrouver pour reprendre la vie commune et préparer le relèvement de leur monastère. De deux elles seront bientôt douze, dont une ancienne Annonciade du monastère de Rouen qui, ayant entendu parler de l'entreprise, désire se joindre à elles. Il faut, cependant, faire des concessions. En 1817, Louis XVIII, ne donne l'autorisation de se constituer en communauté, qu'aux religieuses qui travaillent à l'éducation des jeunes filles de la ville. On concilie donc la vie régulière, son grand office canonial et son lever de nuit avec la charge d'un pensionnat.

En 1904, un autre gouvernement, croyant lui aussi faire oeuvre utile, décidera par sectarisme, la fermeture de tous les établissements religieux qui s'ingèrent dans l'enseignement. C'est alors l'exil en Angleterre, près de Douvres de la trentaine de moniales que compte le monastère de Boulogne, et le retour en France, vingt ans plus tard, à quatre, et enfin, l'installation à Thiais en 1926.

Le monastère de Tirlemont, en Belgique, a été fondé le 31 mars 1629 par huit religieuses venues de Louvain. Pour éviter, en 1783, la dispersion due à l'abolition des Ordres contemplatifs par Joseph II, les moniales proposent d'ouvrir une école. Pour peu de temps. En 1796, la Révolution les contraint à quitter leur monastère pour se réfugier dans une autre partie de la ville. Quelques années plus tard, elles parviennent à louer une partie de leur ancien monastère et espèrent pouvoir, un jour, le récupérer. Elles sont alors vingt-huit moniales. En 1822, elles doivent quitter la partie louée et se retirer dans une modeste maison. Elles ne sont plus alors que onze. De 1825 à 1853, les entrées sont régulières. Le 12 avril de cette même année, sept Annonciades quittent Tirlemont pour une fondation à Geel au service de l'enseignement des jeunes de la paroisse. La jeune fondation prospère et fonde un monastère en Hollande qui, malheureusement, devra fermer ses portes en décembre 1897 faute de vocations. Un an plus tard, en septembre 1898, ces sept soeurs accompagnées de sept autres fondent le monastère de Merksem.

Au début du 20e siècle, l'Annonciade en Belgique compte une centaine de membres répartis en trois monastères : Tirlemont, Geel et Merksem. Après la guerre, les vocations se raréfient. En avril 1963, la fusion de ces trois monastères est décidée. Celle-ci devient effective en 1965 par un regroupement à Merksem d'abord, puis en 1970, à Westmalle.

D'autre part, en 1975, le monastère d'Angleterre décide courageusement, faute de vocations, de fusionner avec le monastère de Thiais, ce qui est fait au cours de l'année 1976.

Le monastère de Thiais, quant à lui, en cette seconde moitié du 20e siècle, accueille de nombreuses vocations ce qui lui permet de fonder de nouvelles communautés :

Brucourt en 1975, Peyruis en 1980, Saint-Doulchard en 1988, Menton en 2000. Malheureusement, il ferme ses portes en 2012, faute de pouvoir s'étendre. Quelques soeurs de ce monastère et de celui de Thiais vont alors renforcer le monastère de Brucourt qui, en 2015, a été transféré à Grentheville, à quelques kilomètres de Caen.

De son côté, le monastère de Villeneuve-sur-Lot reçoit l'aide, en 1977, d'un groupe de sept soeurs venant de celui de Thiais.

Enfin, l'Annonciade va essaimer à l'étranger. C'est ainsi qu'en 2007, le monastère de Peyruis est transféré au Costa Rica, dans la ville de Alajuela, tandis que le monastère de Thiais, en 2009, fonde une communauté en Pologne, à Gr blin, près du sanctuaire marial de LicheD.

Modestement, l'Annonciade poursuit son chemin, à la lumière de Marie, l'Étoile de sa route. »

Monastère de l'Annonciade

" 38, rue J. -F. Marmontel
94320 Thiais

" TEL : 01 48 84 75 58 / FAX : 01 48 52 24 98

Site source à consulter

[Annonciade Pèlerinage Notre Dame de l'Annonciade](#)

[Annonciade info Thiais](#)